

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 16 novembre 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

MOTIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LA CONCURRENCE DES AUTOMOBILES FABRIQUÉES EN RUSSIE

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, étant donné que la Lada, voiture de fabrication soviétique, est vendue au Canada à un prix inférieur à son prix de revient réel du fait que nombre de ses pièces sont fabriquées dans les prisons et qu'elle est elle-même montée par des travailleurs non syndiqués, que ce prix artificiellement bas constitue un avantage au moment du dédouanement et qu'il s'agit là d'une concurrence injuste pour l'industrie canadienne de l'automobile qui traverse actuellement une crise avec des milliers de ses travailleurs en chômage, je propose donc, appuyé par le député de St. Catharines (M. Reid):

Que la Chambre enjoigne instamment au gouvernement fédéral de prendre toutes les dispositions voulues pour protéger les travailleurs canadiens contre cette concurrence injuste.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POLOGNE—LA LIBÉRATION DU CHEF DE SOLIDARITÉ, LECH WALESA

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que la Chambre félicite le gouvernement de la Pologne d'avoir libéré Lech Walesa, de l'avoir rendu à sa famille et de l'avoir remis en mesure de représenter Solidarité dès que le gouvernement polonais amorcera le dialogue avec Solidarité, l'Église et le peuple polonais sur la meilleure façon de régler les nombreux problèmes auxquels font face la Pologne et son peuple, que la Chambre souhaite à Lech Walesa un retour heureux à la vie publique de son pays et qu'elle appuie la libéralisation du climat en Pologne, la libération de tous les autres prisonniers incarcérés en Pologne depuis l'imposition de la loi martiale et la levée immédiate de celle-ci.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA SURVIE DE QUÉBÉCAIR

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, j'ai une motion urgente à proposer en vertu de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le gouvernement du Québec a proposé un mode de financement fédéral-provincial pour aider Québecair à traverser une période difficile et assurer la survie de cette compagnie aérienne qui pourrait devenir rentable sur une base régionale, je propose, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

Que le gouvernement fédéral prenne immédiatement des mesures pour assurer la survie de Québecair et préserver ses 1,000 emplois.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA LOI CANADIENNE SUR LES BREVETS

LA RÉVOCATION DE LA MESURE MODIFICATIVE

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Madame le Président, étant donné que le bill C-102 de 1968, visant à modifier la loi canadienne sur les brevets, a enlevé aux sociétés canadiennes de produits pharmaceutiques la protection et les droits de propriété dont bénéficient toutes les autres entreprises, et étant donné, premièrement, qu'il a entravé la recherche et le développement de l'industrie pharmaceutique canadienne; deuxièmement, qu'il a causé le départ de sociétés bien connues comme Ayerst et la perte d'emplois pour des scientifiques et des chercheurs canadiens très spécialisés; troisièmement, qu'il nuit au progrès du développement biotechnologique au Canada; quatrièmement, qu'il limite le choix de carrières pour les jeunes scientifiques canadiens; et, cinquièmement, qu'il ne reflète pas du tout l'intention avouée du gouvernement libéral de promouvoir la recherche et non pas de l'étouffer, je propose, appuyé par le député d'Oxford (M. Halliday):

Que le bill C-102 soit abrogé immédiatement.